

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 JUN 2018

N° 2018-07-03

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 132 Présents (mini 30) : 36
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 251 Présentes : 60 Exprimées par pouvoirs : 79 Total (mini 127) : 139
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND

30 représentants des communes, communes associées et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Béatrice ALLIROL, Louis AUTRAND suppléant, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Bruno BLAIN suppléant, Jean-Marc BOUVIER, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Valery LIOTAUD, Jean-Charles MATHIEU, Chantal MARCOU suppléante, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Roland PEYRON suppléant, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Bruno LAGIER à Béatrice ALLIROL, Mounir AARAB et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Monique BALDUCHI à Christian BARTHEYE, Robert GIVAUDAN et Françoise CASALINO à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Franck REYNIER à Didier-Claude BLANC, Pierre SCHIAZZA à Viviane COCQUELET-COURBET, Claude BAS à Pierre COMBES, Olivier CADIER et Christelle RUYSSCHAERT à Rosy FERRIGNO, René ALMERAS et Claude PIGAGLIO à Evelyne GAUTHIER, Jean SCHÜLER à Christian GODART, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Guy FAURE et Franck MUCKE à Dominique JOUVE, Eliane BARREILLE et Philippe CAHN à Valery LIOTAUD, Philippe DE BEAUREGARD et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, André AUBERIC et Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Jean-Marc AUDERGON et André GILLES à Corinne MOULIN, Dominique MALLIÉ à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Pascale ROCHAS à Éric RICHARD, Jean-Marc ARCHAMBAULT et Damien DURANCEAU à Michel ROLLAND, Michel COUBAT et Sylvie LAMBERT à Caroline YAFFEE,

Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marie-Claude BUCHER, Marie-Claire CARTAGENA, Gérard COUPON, Marie-Pierre MONIER, Marie-Pierre MOUTON, Frédéric ROUX, Claude THOMAS.

Invités excusés

Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Nadine MORDANT (Commissariat des Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Sébastien NINON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

Objet : Choix du prestataire pour l'étude de potentiel de développement et de valorisation des énergies renouvelables des Baronnies provençales

- ♦ Vu la délibération du Comité syndical n° 2017-07-06 du 22 juin 2017 sollicitant une subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude du potentiel de développement et de valorisation d'énergies renouvelables du territoire

La Présidente expose,

Dans la perspective de réaliser chacune leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les Communautés de communes des Baronnies en Drôme provençale et du Sisteronais Buëch se sont associées au Parc naturel régional des Baronnies provençales pour réaliser une étude du potentiel de développement et de valorisation des énergies renouvelables du territoire. Cette étude est subventionnée par l'ADEME à hauteur de 70 % soit 21 000 euros. Les Communautés de communes se sont engagées, au travers d'une convention avec le Parc, à cofinancer cette étude au prorata de la population concernée par le périmètre de l'étude.

Le Syndicat mixte du Parc assure le portage et la coordination de l'étude. Un comité de pilotage partenarial a été constitué dès la phase d'élaboration du cahier des charges de l'étude.

Cette mission se déroulera sur 8 mois, de juillet 2018 à février 2019. Au terme de ce travail, chacune des trois structures disposera des données qui concernent son propre territoire.

Une première consultation pour la recherche d'un prestataire a été lancée du 26 avril au 14 mai 2018. Aucune offre n'a été reçue dans cette première période. La consultation a donc été republiée du 15 mai au 8 juin 2018.

Au terme de cette seconde période, une seule réponse est parvenue au Parc. Elle émane d'un groupement de 2 bureaux d'études : AERE et Cythelia Energy. Le dossier de réponse propose une approche satisfaisante et une méthodologie conforme à celle demandée dans le cahier des charges.

Le montant total de la prestation s'élève à 25 000 euros HT soit 30 000 euros TTC. Ce montant correspond au montant estimé de l'étude qui a servi aux dossiers de demande de subventions auprès de l'ADEME.

Il est donc proposé de retenir la proposition des bureaux d'étude AERE et Cythelia Energy.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir la proposition du groupement AERE et Cythelia Energie pour un montant de 30 000 euros TTC
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ

